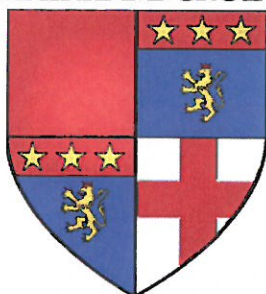


DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE CRUZY



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un et le 14 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - S. PASTUREL - J-M. CARCELLER - J-F CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. TOMCZAK - O. MAILLET - N. VINUELAS - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : M. MOREAU (procuration à S. PASTUREL).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée qui le valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, M. Olivier MAILLET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Olivier MAILLET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, la surface de la salle ne permettant pas le respect des gestes barrières en vigueur en présence de public (article 2121-18 du CGCT).

Le Conseil Municipal accepte le huis clos à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire débute la séance en informant officiellement le Conseil Municipal de la démission de Madame Simone Pasturel de son poste d'adjoint mais également du conseil municipal. Il précise que sa démission ne sera effective qu'après validation du Préfet.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Cruzy pour l'année scolaire 2021/2022.**
- 2/ Préjudice forestier suite à l'incendie du 2 avril 2021.**
- 3/ Convention de mise à disposition de locaux communaux.**
- 4/ Questions diverses.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification du Plan Communal de Sauvegarde : La Préfecture propose aux communes volontaires de réaliser un exercice zonal d'armement des postes de commandement communal (PCC) lors d'un événement « inondation ». Cet exercice, qui se déroulera le 13 octobre prochain, a pour but de tester la première phase de toute gestion de crise, à savoir l'alerte des personnels nécessaires à l'armement du PCC sous l'autorité du directeur des opérations de secours. La participation à cet exercice est conditionné à la mise à jour de notre PCS, notamment en actualisant le nom des personnes le composant.

Monsieur le Maire propose donc de valider le PCS ainsi actualisé. Le Conseil Municipal accepte sa proposition à l'unanimité.

- Demande de renouvellement de l'habilitation funéraire : L'habilitation funéraire de la régie des pompes funèbres arrive à son terme au mois d'octobre prochain. Il y a lieu de délibérer pour demander son renouvellement dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil Municipal valide la demande renouvellement de l'habilitation funéraire à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Cruzy pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire expose que l'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes. Notre commune accueillant en cette rentrée 2021, quatre enfants en provenance de Montouliers, nous allons établir un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité pour un enfant scolarisé en école maternelle et un autre en école élémentaire sur notre commune. Pour information, la participation 2020 pour un enfant scolarisé en école maternelle s'élevait à 1 291.90 € et pour un élève scolarisé en école primaire à 491.22 €.

La commune de Montouliers a déjà été informée de la mise en application de cette participation. Le Conseil Municipal approuve cette participation à l'unanimité.

2/ Préjudice forestier suite à l'incendie du 2 avril 2021.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'incendie de forêt qui a eu lieu le 2 avril dernier détruisant 1,4798 hectare de forêt communale, M. David BONNET de l'ONF a produit un rapport circonstancié dans lequel il chiffre le montant des dommages causés à la forêt. Ce montant s'élève à 2 070 €.

La validation de son rapport permettrait de recouvrer cette somme dans l'éventualité où le coupable serait débusqué. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée son accord pour la validation du rapport de l'ONF. Le conseil municipal valide ce rapport à la majorité (1 vote CONTRE : Michel Fauquier).

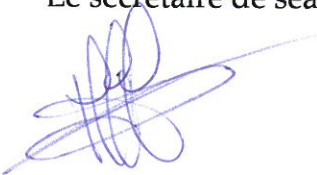
3/ Convention de mise à disposition de locaux communaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des sinistres survenus au club house en 2017, la compagnie d'assurances avait alors exigé, pour la prise en charge de ces sinistres, une convention de mise à disposition des locaux communaux. Ainsi, des conventions ont rapidement été mises en place avec le club de tennis et le rugby pour l'utilisation du club house. Par la suite, la commune a souhaité étendre cette démarche aux autres lieux faisant l'objet d'une mise à disposition de locaux mais le dossier n'est pas arrivé à son terme.

Aussi, afin de répondre à la réglementation en matière d'assurances et de parer ainsi à tout problème en cas de sinistre éventuel, Monsieur le Maire propose de formaliser ces diverses mises à disposition par le biais d'une convention qui stipulera, entre autre, l'obligation pour l'association de souscrire une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et couvrant sa responsabilité civile. Il propose également d'établir un règlement pour l'utilisation à titre provisoire des salles municipales.

Ses propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

